



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 21/04/2025

ID : 095-219506128-20250324-DEL16032025-DE



N° 16.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
12 mars 2025

Date d'affichage :
12 mars 2025

Nombre de
conseillers :

Étaient présents :

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES,
Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA,

Madame LE MILLOUR, Madame DA CRUZ, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués

Monsieur JANIVEL, Monsieur INDIANA, Madame THEMOT, Monsieur SAINTE BEUVE,
Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux

♦ En exercice : 26

Formant la majorité des membres en exercice

♦ Présents : 17

Absents excusés ayant donné pouvoir :

♦ Votants : 25

Monsieur CHOCHOIS a donné pouvoir à Monsieur INDIANA
Madame DOS RAMOS a donné pouvoir à Madame DE OLIVEIRA
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame JAKIC
Madame MATHURINA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL
Monsieur ESNEE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO
Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

Absente excusée :

Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Madame LE MILLOUR et Monsieur LUNAZZI

Mise à jour du tableau des emplois communaux

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi n° 826 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et particulièrement l'article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ;

VU la délibération n° 52.06.2024 du conseil municipal du 19 juin 2024 désignant la mise à jour des emplois communaux ;

VU la délibération n° 14.03.2025, relative à la mise à jour de la délibération n° 77.12.2024 portant sur le RIFSEEP, incluant désormais les dispositions spécifiques à la filière

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 095-219506128-20250324-DEL16032025-DE

VU le Budget communal ;

CONSIDERANT la réorganisation du pôle éducation et de la création du poste de chargé de la maintenance du patrimoine approuvées par le comité social et territorial le 7 mars 2025, il convient de mettre à jour le tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

⇒ **ACCEPTE** la mise à jour du tableau des emplois communaux de manière suivante ;

Service/ Direction	Intitulé du poste	Cadres d'emplois	Groupe fonction	Poste ouvert aux Grade suivant :	Filières	Cat égo rie	Eff ect ifs	Temps de travail
Direction Générale des Services	Directeur Général des Services	Attachés territoriaux	A1	Attaché	Administrative	A	1	100
				Attaché principal				
				Attaché hors classe				
	Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel	A1	-	-	A	1	100
	Responsable de l'informatique et des télécoms	Techniciens territoriaux	B2	Technicien	Technique	B	1	100
				Technicien principal de 2 ^e classe				
				Technicien principal de 1 ^{ere} classe				
Secrétariat général	Responsable du secrétariat général	Rédacteur territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2 ^e classe				
				Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe				
	Assistante du secrétariat général	Adjoint administratifs territoriaux	C2	Adjoint administratif	Administrative	C	1	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe				
	Chauffeur-appareilleur	Adjoint administratifs territoriaux	C3	Adjoint administratif	Administrative	C	1	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe				
CCAS	Responsable du CCAS	Rédacteurs territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2 ^e classe				
				Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe				
	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	C4	Agent social	Sociale	C	2	100
				Agent social principal de 2 ^e classe				
				Agent social principal de 1 ^{ere} classe				
Ressources Humaines	Responsable du service des ressources humaines	Rédacteurs territoriaux	B1	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2 ^e classe				
				Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe				
				Adjoint administratif	Administrative	C	1	100

	Chargé des ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe				
Finances	Responsable du service des finances	Rédacteurs territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2 ^e classe				
				Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe				
	Chargé de la comptabilité	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C2	Adjoint administratif	Administrative	C	1	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe				
Service technique	Directeur des services techniques	Techniciens territoriaux	A2/B1	Technicien	Technique	B	1	100
				Technicien principal de 2 ^e classe				
				Technicien principal de 1 ^{ere} classe				
	Assistante de Direction	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C2	Adjoint administratif	Administrative	C	1	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe				
	Responsable du pôle urbanisme	Rédacteurs territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2 ^e classe				
				Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe				
	Secrétaire à l'urbanisme	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C3	Adjoint administratif	Administrative	C	1	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe				
	Responsable du centre technique municipal	Agents de maîtrise territoriaux	B2	Agent de maîtrise	Technique	C	1	100
				Agent de maîtrise principal				
	Chargé de suivi du patrimoine	Agents de maîtrise territoriaux	C3	Agent de maîtrise	Technique	C	1	100
				Agent de maîtrise principal				
	Gestionnaire logistique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C4	Adjoint technique	Technique	C	1	100
				Adjoint technique principal de 2 ^e classe				
				Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe				
	Agent polyvalent des espaces publics	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C4	Adjoint technique	Technique	C	9	100
				Adjoint technique principal de 2 ^e classe				
				Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe				
	Chef d'équipe patrimoine bâti	Agents de maîtrise territoriaux	C2	Agent de maîtrise	Technique	C	1	100
				Agent de maîtrise principal				
				Adjoint technique				

	Agent technique polyvalent-électricien	Adjoint techniques territoriaux	C4				
				Adjoint technique principal de 2 ^e classe			
				Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe			
	Agent technique polyvalent-plombier	Adjoint techniques territoriaux	C4	Adjoint technique	Technique	C	100
				Adjoint technique principal de 2 ^e classe			
				Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe			
	Agent technique polyvalent-mécanicien	Adjoint techniques territoriaux	C4	Adjoint technique	Technique	C	100
				Adjoint technique principal de 2 ^e classe			
				Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe			
Police Municipale	Agent de surveillance de la voie publique	Adjoint administratifs territoriaux	C2	Adjoint administratif	Administrative	C	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe			
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe			
	Chef du service police municipale	Chef de police municipale	B2	Chef de service de Police Municipale	Police municipale	B	100
				Chef de service de Police Municipale principal de 2 ^e classe			
				Chef de service de Police Municipale principal de 1 ^{ere} classe			
	Policier municipal	Agent de police municipale	C1	Brigadier	Police municipale	C	100
				Brigadier-chef principal			
Population	Responsable du service population	Rédacteurs territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	100
				Rédacteur principal de 2 ^e classe			
				Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe			
	Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratifs territoriaux	C3	Adjoint administratif	Administrative	C	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe			
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe			
	Référént de l'agence postale communale	Adjoint administratifs territoriaux	C3	Adjoint administratif	Administrative	C	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe			
				Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe			
	Responsable du pôle Education	Attachés territoriaux	A2	Attaché	Administrative	A	100
				Attaché principal			
	Secrétaire-Régisseur	Adjoint administratifs territoriaux	C2	Adjoint administratif	Administrative	C	100
				Adjoint administratif principal de 2 ^e classe			

Pôle Education				Adjoint administratif principal de 1ere classe	Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le ID : 095-219506128-20250324-DEL16032025-DE			
	Atsem	atsem	C3	ATSEM principal de 2e classe ATSEM principal de 1ere classe	Medico-sociale	C	10	100
	Directeur du centre ados	Animateurs territoriaux	B2	Animateur territorial	Animation	B	1	100
				Animateur principal de 2e classe				
				Animateur principal de 1ere classe				
	Directeur adjoint du centre ados	Adjoints d'animation territoriaux	C2	Adjoint d'animation	Animation	C	1	100
				Adjoint d'animation principal de 2e classe				
				Adjoint d'animation principal de 1ere classe				
	Animateur jeunesse	Adjoints d'animation territoriaux	C3	Adjoint d'animation	Animation	C	1	100
				Adjoint d'animation principal de 2e classe				
				Adjoint d'animation principal de 1ere classe				
	Directeur de centre de loisirs	Animateurs territoriaux	B2	Animateur territorial	Animation	C	2	100
				Animateur principal de 2e classe				
				Animateur principal de 1ere classe				
	Directeur adjoint de centre de loisirs	Adjoints d'animation territoriaux	C2	Adjoint d'animation	Animation	C	2	100
				Adjoint d'animation principal de 2e classe				
				Adjoint d'animation principal de 1ere classe				
	Animateur de centre de loisirs	Adjoints d'animation territoriaux	C3	Adjoint d'animation	Animation	C	5	100
				Adjoint d'animation principal de 2e classe				
				Adjoint d'animation principal de 1ere classe				
	Agent de scolarité polyvalent	Adjoints d'animation territoriaux	C3	Adjoint d'animation	Animation	C	3	100
				Adjoint d'animation principal de 2e classe				
				Adjoint d'animation principal de 1ere classe				
	Responsable du pôle entretien et restauration scolaire	Agents de maîtrise territoriaux	B2	Agent de maîtrise	Technique	C	1	100
				Agent de maîtrise principal				
	Référént de satellite	Adjoints techniques territoriaux	C2	Adjoint technique	Technique	C	2	100
				Adjoint technique principal de 2e classe				
				Adjoint technique principal de 1ere classe				
				Adjoint technique	Technique	C	3	100

					Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le ID : 095-219506128-20250324-DEL16032025-DE			
	Agent d'entretien et de restauration	Adjoints techniques territoriaux	C4	Adjoint technique principal de 2e classe				
				Adjoint technique principal de 1ere classe				
	Agent d'entretien polyvalent	Adjoints techniques territoriaux	C4	Adjoint technique	Technique	C	1	50
				Adjoint technique principal de 2e classe				
				Adjoint technique principal de 1ere classe				
Communication	Responsable de la communication	Rédacteurs territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2e classe				
				Rédacteur principal de 1ere classe				
Culturel	Responsable du service culturel	Rédacteurs territoriaux	B2	Rédacteur	Administrative	B	1	100
				Rédacteur principal de 2e classe				
				Rédacteur principal de 1ere classe				
	Secrétaire du service culturel et communication	Adjoints administratifs territoriaux	C3	Adjoint administratif	Administrative	C	1	100
				Adjoint administratif principal de 2e classe				
				Adjoint administratif principal de 1ere classe				
	Professeur de danse	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B3	Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	1	100
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe				
				Assistant d'enseignement artistique de 1ere classe				
	Professeur de musique	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B3	Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	4	100
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe				
				Assistant d'enseignement artistique de 1ere classe				
	Professeur d'anglais	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B3	Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	1	25
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe				
				Assistant d'enseignement artistique de 1ere classe				
	Professeur de théâtre	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B3	Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	1	25
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe				
				Assistant d'enseignement artistique de 1ere classe				
	Professeur d'arts plastiques	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B3	Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	1	100
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe				
				Assistant d'enseignement artistique de 1ere classe				
TOTAL							85	80

⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer ce document s'y apportant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 095-219506128-20250324-DEL16032025-DE

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 30 mars 2025*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*